

Document

Le Conseil pour la protection de la révolution appelle à dissoudre le gouvernement

(sur un blog tunisien)

TUNIS, 1er mars 2011 (TAP) - Le Conseil national pour la protection de la révolution a appelé le président de la République par intérim à dissoudre le gouvernement provisoire et à engager de larges concertations "en vue de garantir le consensus national autour du choix du premier ministre et de former un gouvernement provisoire de gestion des affaires courantes, avec pour membres des personnes réputées pour leur compétence et qui ne sont pas impliquées avec l'ancien régime".

La mission de ces membres, précise le conseil, prendra fin avec l'élection d'une assemblée constituante et aucun d'entre eux n'aura le droit de se présenter en tant que candidat aux prochaines élections présidentielle ou législatives.

Dans un communiqué issu de sa réunion tenue, lundi, au siège du Conseil national de l'Ordre des avocats, à Tunis, et dont une copie est parvenue à l'agence TAP, mardi, le Conseil indique "qu'il a été procédé, à cette occasion, à la proposition d'un décret-loi en réponse au projet de décret-loi présenté par le président de la République par intérim à ce sujet, à l'effet de réglementer le Conseil national pour la protection de la révolution, en fixant ses objectifs, sa composition et le déroulement de ses travaux."

Le Conseil s'est également engagé à élaborer un plan cohérent en termes de formules juridiques et pratiques, et de délais, "afin d'élire une assemblée constituante qui se chargera de l'élaboration de la nouvelle constitution de la République et de la gestion de l'étape transitoire, en consécration de la légitimité du peuple" ; ce conseil devant être dissout aussitôt l'Assemblée constituante serait élue.

Après avoir dénoncé "les pratiques de répression et la revendication de la dissolution de la police politique", le conseil a exhorté, dans son communiqué, les comités régionaux et locaux de protection de la révolution, à unir leurs rangs, dans l'objectif "de faire face aux complots qui se trament contre le peuple et sa révolution, et d'identifier les instigateurs de ces actes de destruction, pour éventer leurs desseins et préserver les biens publics et privés."

Le Conseil national pour la protection de la révolution a exprimé "sa considération pour le militantisme des manifestants et des contestataires à la capitale et dans les différentes régions et son adoption de leurs revendications qui consistent, tout particulièrement, à atteindre les objectifs de la révolution, à rompre avec le despotisme et la corruption", et à garantir la transition démocratique escomptée.